LE SÉNAT

Le mardi 18 février 1986

La séance est ouverte à 14 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

[Traduction]

RÉGIE INTERNE, BUDGETS ET ADMINISTRATION

DÉPÔT DU 24° RAPPORT RÉVISÉ DU COMITÉ

Son Honneur le Président, président permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, dépose le 24° rapport, révisé, du comité approuvant le budget supplémentaire du comité spécial du Sénat sur la jeunesse.

(Le texte du rapport figure aux Procès-verbaux du Sénat.)

LA LITUANIE

LE 68° ANNIVERSAIRE DE LA PROCLAMATION DE L'INDÉPENDANCE

L'honorable Rhéal Bélisle: Honorables sénateurs, depuis des années, le sénateur Paul Yuzyk et le sénateur Stanley Haidasz attirent l'attention du Sénat sur cet important anniversaire que fêtent les Lituaniens qui vivent au Canada.

Honorables sénateurs, le 16 février 1986 commémore le 68° anniversaire de la proclamation du rétablissement de l'indépendance de la Lituanie. La date de la création de la république démocratique lituanienne est l'occasion d'une fête importante pour les Lituaniens du Canada, des États-Unis, de l'Australie et de bien des pays européens.

Après avoir été un État et un empire, créé par le roi Mindaugas en 1251, pendant une période remarquable, la Lituanie a été subjuguée par le régime tsariste russe de 1795 à 1915. Le 16 février 1918, à la fin de la Première Guerre mondiale, par la volonté de son peuple, la Lituanie est redevenue un pays libre doté d'une constitution démocratique élaborée.

Cette liberté lui a toutefois été enlevée brusquement lorsque l'Union soviétique a occupé les trois États baltes, la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie en juin 1940, et les a incorporés de force à l'URSS à titre de «républiques soviétiques».

Il ne faut pas oublier que les puissances occidentales et le Canada ont rapidement reconnu de droit les États baltes lorsque ceux-ci ont recouvré leur liberté, et qu'ils n'ont à aucun moment admis l'occupation de fait par la force de la Lituanie, de la Lettonie et de l'Estonie en juin 1940.

A l'occasion du 68° anniversaire de l'indépendance de la Lituanie, nous rendons hommage aux Canadiens d'origine lituanienne. Leur apport a été considérable et important. En préservant leur patrimoine culturel, ils enrichissent le patrimoine multiculturel du Canada. Grâce à leur attachement

profond aux principes de la liberté, de la démocratie et des droits de la personne, ce sont des Canadiens plus conscients de ces nobles principes humains et du fait que chacun de nous peut faire davantage pour notre beau pays et pour l'humanité à tous les égards.

PÉRIODE DES QUESTIONS

[Traduction]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES AUX PHILIPPINES—L'ÉTAT DES RELATIONS ENTRE LE CANADA ET LES PHILIPPINES

L'honorable B. Alasdair Graham: Honorables sénateurs, je voudrais interroger le leader du gouvernement sur les Philippines, notamment sur la situation qu'on observe actuellement dans ce pays et sur les méthodes employées au cours des dernières élections. Les relations entre le gouvernement canadien et celui qui, aux Philippines, a été frauduleusement reporté au pouvoir se sont-elles en quoi que ce soit modifiées depuis le 7 février?

L'honorable Duff Roblin (leader du gouvernement): Que je sache, aucune modification n'a été officiellement annoncée jusqu'ici. Je dois toutefois préciser que s'il n'y a pas eu de changement, on étudie néanmoins la situation pour voir s'il n'y aurait pas lieu d'en apporter.

Le sénateur Graham: Honorables sénateurs, on peut affirmer, je crois, que le président Reagan a modifié sa position officielle en raison de la façon dont se sont déroulées les élections aux Philippines. En effet, il a mis en doute la légitimité de ces élections. Le gouvernement canadien estimet-il, quand à lui, qu'elles ont été honnêtes?

Le sénateur Roblin: On peut dire également sans grand risque d'erreur que les États-Unis entretiennent avec les Philippines des relations privilégiées que nous n'avons pas; il en va tout autrement pour le Canada. J'ai aussi remarqué l'apparente volte-face du président Reagan. Je suis persuadé qu'il en sera tenu compte lorsque nous réexaminerons notre politique.

Le sénateur Graham: Étant donné que le président Reagan a dépêché aux Philippines un ambassadeur extraordinaire, M. Habib, qui doit s'entretenir avec toutes les parties en cause, le leader du gouvernement peut-il dire si le gouvernement américain a contacté le premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou quelque autre autorité canadienne à propos de la visite de M. Habib aux Philippines et de son mandat?